

Questions et réponses, dossier no 201602507, Services d'audit externe, série 2

Question 10

Quelle est la politique de la SCHL en ce qui a trait à la prestation de services autres que d'audit par son auditeur externe? Dans l'hypothèse où il n'y a aucun conflit d'intérêts ni problème d'indépendance, est-ce que la SCHL permet généralement à l'auditeur externe de fournir des services autres que d'audit?

Réponse 10

Le proposant devra s'assurer qu'il est indépendant conformément aux exigences des Comptables professionnels agréés (CPA) du Canada. De plus, nous soulignons que l'indépendance réelle et perçue est prise en compte pour toutes les décisions prises par la SCHL. La participation de l'auditeur à la prestation de services autres que d'audit sera évaluée au cas par cas, selon la nature et l'étendue des services autres que d'audit éventuels; la Société se réserve le droit de ne pas faire participer l'auditeur à la prestation de services autres que d'audit autorisés par les normes de CPA Canada.

Question 11

Vous avez indiqué que la portée des travaux ne comprend pas l'application de procédures ou l'émission d'une opinion d'audit pour la FCH. Vous avez également demandé comment nos examens de contrôle de la qualité seront coordonnés avec ceux de l'auditeur de la FCH. Nous avons les questions suivantes concernant la FCH.

- a. La firme d'auditeurs externes actuelle de la SCHL (autre que le BVG) est-elle également l'auditeur actuel de la FCH?

Réponse 11a

Veillez vous référer au paragraphe 3.2 Portée des travaux

- b. Dans l'affirmative, et étant donnée l'importance de la FCH pour les états financiers consolidés de la SCHL, la fourchette des frais d'audit de base fournie par la SCHL tient-elle compte du travail supplémentaire qui serait nécessaire si les auditeurs de la SCHL et de la FCH sont différents?

Réponse 11b

La fourchette de frais à la question 39 suppose que le co-auditeur autre que le BVG n'est pas l'auditeur de la FCH. La fourchette de frais à la question 39 comprend toutes les procédures nécessaires pour l'émission d'une opinion consolidée sur les états financiers consolidés de la SCHL.

- c. Le processus de nomination d'une firme d'auditeurs pour la SCHL est-il le même que pour la FCH? Envisageriez-vous d'inclure la FCH dans la portée des travaux de la DDP?

Réponse 11c

Le processus de nomination d'un auditeur pour la FCH est distinct de celui de la SCHL; nous n'envisageons donc pas d'inclure la FCH dans la portée des travaux de la DDP.

Question 12

La firme d'auditeurs externes actuelle de la SCHL (autre que le BVG) est-elle également l'auditeur actuel des états financiers du régime de retraite? Envisageriez-vous d'inclure l'audit du régime de retraite dans la portée des travaux de la DDP?

Réponse 12

Oui, la firme d'auditeurs externes actuelle qui n'est pas le BVG est également l'auditeur des états financiers du régime de retraite. Cependant, nous n'envisageons pas d'inclure l'audit du régime de retraite dans la portée de la DDP.

Question 13

À la page 16 de la DDP, il est demandé aux proposants d'inclure dans leur réponse un paragraphe intitulé 4.5 Compétences du proposant, où ils doivent aborder les points A, B et C. Les points A, B et C sont semblables aux questions 1, 15 et 29 de l'annexe C, mais la DDP demande aux proposants de répondre aux questions de l'annexe C dans leur réponse sous un paragraphe intitulé 4.6 Réponse à l'Énoncé des travaux. Veuillez clarifier l'endroit où les proposants doivent fournir dans leur réponse l'aperçu de la firme, les curriculum vitæ de l'équipe et les références.

Réponse 13

La Société n'a pas de préférence formelle quant à l'endroit. Elle ne s'attend pas à ce que le proposant indique les mêmes renseignements deux fois; le proposant peut donc décider l'endroit qui correspond le mieux à sa réponse.

Question 14

À la question 20, les proposants se font demander leurs résultats aux exercices du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) pour le bureau de l'associé de la mission et du vérificateur du contrôle de la qualité de la mission. Le protocole concernant le CCRC et le PCAOB comprend des limites quant à la divulgation de tels renseignements. Étant donné les limites imposées, les proposants peuvent-ils répondre à une question portant sur le processus du CCRC et du PCAOB qui serait d'ordre plus général? Par exemple, « Décrivez vos interactions avec le CCRC et le PCAOB lors du processus d'inspection ainsi que la façon dont vous intégrez leurs recommandations à vos processus ou à vos audits. »

Réponse 14

Cela est acceptable, mais nous vous demandons d'étendre votre réponse aux bureaux de l'associé responsable et du vérificateur de la qualité de la mission. Nous cherchons essentiellement à comprendre s'il y a eu des observations importantes sur la qualité d'audit soulevées lors du processus d'inspection interne de la firme (s'il y en a un) ou du processus d'inspection d'audit externe qui indiquent que la firme n'est pas en mesure de fournir à la SCHL des services de la plus haute qualité.

Question 15

Les proposants doivent-ils traiter de « C-iii) Solution proposée » dans leur réponse? C-iii se trouve entre les questions 29 et 30, à la page 48.

Réponse 15

Notre intention était que cela soit inclus dans la demande de propositions comme une question détaillée distincte. Nous convenons qu'elle dépend de quelques-unes des autres questions et ne souhaitons pas qu'il y ait de répétitions. La Société cherche un résumé général de la solution d'audit proposée qui intégrerait les éléments indiqués dans la mesure où ils s'appliquent sans inclure d'éléments déjà mentionnés dans la réponse.